

CRITÈRES DE SÉLECTION 2011-2012 ÉQUIPE NATIONALE DE SKI

1^{re} PARTIE GÉNÉRALITÉS

1. OBJET DU DOCUMENT ET COMPÉTENCE EN MATIÈRE DE SÉLECTION

- 1) Le présent document décrit les politiques, les procédures et les critères utilisés par le comité de haute performance de Ski de fond Canada (SFC) pour sélectionner les athlètes aux fins suivantes : participation aux voyages internationaux de compétition durant la saison 2011-2012; participation aux équipes nationales pour la saison 2012-2013.
- 2) Ce document est publié sous la responsabilité du comité de Haute performance de Ski de fond Canada. Il est conforme aux dispositions de la politique 2.1.3 de SFC, *Politiques et procédures de SFC en matière de sélection et de nomination des membres de l'Équipe nationale et d'annonce des candidats retenus*. Cette politique se trouve à l'annexe 1 du présent document.
- 3) Les directives du Modèle de compétition de SFC concernant les critères de sélection des équipes nationales et la participation aux épreuves canadiennes sont établies d'après les directives du modèle de développement à long terme de l'athlète (DLTA) de Sport Canada ; les procédures et les critères de sélection qui suivent sont élaborés en tenant compte de ces directives. Pour de plus amples renseignements sur ces directives, voir http://www.cccski.com/getmedia/25a2ad1f-92b3-47f3-a488-865bf0f544/Competition-Model_May-2010.v3-Fr.pdf.aspx

2. PROCÉDURES DE SÉLECTION : GÉNÉRALITÉS

- 1) Définitions
 - a) Cas de force majeure : un événement fortuit et hors du contrôle raisonnable d'un athlète, qui affecte de façon significative sa capacité de courir (ex. : maladie, blessure, problème de transport) et qui peut être considéré comme un motif raisonnable de ne pas avoir participé à une épreuve de sélection ou de ne pas avoir complété ladite épreuve.
 - b) Épreuves de distance : aux fins des présents critères de sélection, toutes les épreuves de 1,8 km ou plus sont considérées comme des épreuves de distance. Ces épreuves comprennent le départ individuel, le départ groupé, les épreuves de skiathlon avec ou sans interruption. Un athlète sélectionné ou identifié pour l'une de ces épreuves sera désigné comme un « skieur de distance ».
 - c) Épreuves de sprint : aux fins des présents critères de sélection, toutes les épreuves de 1,8 km ou moins et qui sont désignées comme des épreuves

de sprint individuel ou de sprint par équipe sont considérées comme des épreuves de sprint. Un athlète sélectionné ou identifié pour l'une de ces épreuves sera désigné comme un « skieur de sprint ».

- d) Épreuve de sélection de niveau 1: une catégorie d'épreuve servant à sélectionner les membres des équipes ou les participants aux voyages, comprenant des épreuves canadiennes et internationales sanctionnées par la FIS et permettant d'obtenir des points sur la liste de la FIS. Cette catégorisation a pour but d'offrir un niveau de compétition équitable pour la sélection des équipes. Elle vise aussi à permettre aux athlètes de ne pas devoir être à leur niveau maximum de performance durant toute l'année ; elle vise à respecter l'esprit du DLTA et à ne pas alourdir le fardeau financier des athlètes. Comme les épreuves de la FIS n'ont qu'une catégorie ouverte, les épreuves de sélection de niveau 1 qui comprennent une catégorie junior seront incluses dans le calcul des points pour la sélection.

2) Listes de points, classements et critères de sélection

- a) Le classement des skieurs valides et l'application des critères de sélection sont faits principalement à l'aide de la Liste des points canadiens (LPC – points internationaux) ou de la liste des points de la FIS. Pour être admissible à recevoir des points de la LPC, un athlète doit acheter une licence de compétition de SFC ; pour être admissible à l'obtention de points de la FIS, il doit acheter la licence de la FIS et celle de SFC. La LPC sera utilisée pour l'ensemble des sélections. Pour vous familiariser avec la version actuelle de la LPC, consultez la page suivante : <http://www.cccski.com/Events/Points.aspx?lang=fr-CA>
- b) Les seules épreuves qui seront utilisées pour établir les classements et appliquer les critères de sélection sont les épreuves de sélection de l'ÉNS donnant droit à des points et appelées épreuves de sélection de niveau 1. Références : paragraphe 2.1.d : définition des épreuves de sélection de niveau 1; annexe 2 : liste des épreuves canadiennes 2011-2012 admissibles; calendrier FIS : épreuves internationales admissibles <http://www.fis-ski.com/fr/disciplines/ski-de-fond/calendrierfis.html?URL1=/uk/disciplines/cross-country/fiscalendar>
- c) La liste finale de sélection 2011-2012 de l'ÉNS tient compte uniquement des meilleurs résultats d'un athlète, exprimés en points, lors des épreuves de sélection de niveau 1. La liste de distance est élaborée à partir des 4 meilleures épreuves de distance et la liste de sprint est élaborée à partir des deux meilleures épreuves de sprint.
- d) Un niveau de performance internationale est établi d'après le pointage le plus élevé d'un athlète sur la LPC, au cours des 12 derniers mois. Ce niveau est comparé aux balises de performance internationale et sert d'indicateur pour évaluer la progression générale d'un athlète d'une année à l'autre et peut être utilisé pour comparer cet athlète aux autres. Voir an-

nexe 3 pour de plus amples renseignements sur les balises de performance internationale.

3) Égalité entre deux candidats

- a) En cas d'égalité entre deux candidats dans un classement de sélection, même après l'application de tous les critères de sélection, on sélectionnera tous les athlètes égaux, ou on pourra briser l'égalité en comptant le nombre de premières places, puis le nombre de secondes places, etc. obtenues aux épreuves de sélection, à la discrétion du comité de sélection.
- 4) Occasionnellement, lors d'une épreuve de sélection, il peut se présenter une situation hors du contrôle d'un athlète qui affecte les résultats d'une épreuve au-delà de la normale et empêche ainsi l'athlète de satisfaire à l'un des critères d'admissibilité. Dans ce cas, le comité de sélection évaluera le niveau compétitif de l'épreuve et décidera si l'épreuve comptait suffisamment d'athlètes détenant le nombre requis de points de la LPC pour que le critère d'admissibilité à la sélection ait été satisfait lors de cette épreuve.
- 5) Si le comité de sélection détermine qu'une épreuve de sélection est compromise à cause d'une modification de parcours ou du changement d'un site d'épreuve, à cause de mauvaises conditions de température, à cause d'une distance non conforme ou pour toute autre raison, le comité de sélection évaluera l'épreuve et décidera des ajustements à apporter aux critères de sélection.
- 6) Cas de force majeure. Dans l'évaluation de la performance d'un athlète, on pourra tenir compte d'un cas de force majeure, tel que défini au paragraphe 2. 1a. Le comité de sélection pourra sélectionner un athlète dans une équipe ou pour participer à un voyage d'après les principes, les politiques et les procédures établies pour un cas de force majeure. La procédure pour déclarer un cas de force majeure et la méthode de sélection d'un athlète dans une équipe lors d'un cas approuvé de force majeure est la suivante :
 - a) Pour être sélectionné dans une équipe pour l'année suivante, l'athlète ou son représentant doit soumettre le cas par écrit au directeur de la haute performance avant le 1^{er} avril. Dans un cas de force majeure, c'est le CHP qui prend la décision de sélectionner un athlète dans une équipe après avoir étudié toute l'information pertinente.
 - b) Pour la sélection des participants aux voyages, les athlètes qui déclarent un cas de force majeure doivent présenter une demande écrite au comité de sélection dans un délai d'une heure suivant la dernière épreuve qui sert de sélection.

- c) Un athlète sélectionné dans un cas de force majeure ne peut remplacer un athlète qui s'est qualifié pour la sélection en vertu des critères publiés.
- 7) Si la tenue d'une des épreuves de sélection est perturbée par la température ou d'autres circonstances et ne peut se dérouler aux dates prévues, le comité de sélection pourra considérer une autre ou d'autres épreuves de niveau compétitif comparable. Les changements apportés aux critères de sélection seront publiés sur le site Internet de SFC.
- 8) La sélection pour un événement international ne garantit pas à l'athlète le droit de participer à une épreuve particulière. Le choix des athlètes qui participeront à chaque épreuve sera fait par le chef d'équipe de SFC ou l'entraîneur-chef lors de cet événement, après consultation avec l'équipe des entraîneurs et le directeur de la haute performance.

2^e PARTIE
CRITÈRES DE SÉLECTION
VOYAGES : ÉPREUVES FIS 2011-2012

3. COUPE DU MONDE 2011-2012 : BUTS ET OBJECTIFS

Les buts et objectifs ci-dessous s'appliquent à tous les voyages de la Coupe du monde à moins d'indication contraire.

1) Buts

- a) Offrir l'occasion de participer à des épreuves de la Coupe du monde aux skieurs classés dans le groupe rouge ou qui ont démontré la capacité de s'y classer, afin de satisfaire aux objectifs de performance internationale établis par la FIS et SFC.
- b) Offrir l'occasion de participer à des épreuves de la Coupe du Monde aux athlètes en développement qui ont démontré la capacité de se classer parmi les 30 premiers à la Coupe du monde, en tenant compte du quota pour la Coupe du monde et des ressources disponibles.

2) Objectifs

- a) Médailles et classement parmi les 12 premiers, deux athlètes parmi les 10 premiers au classement général de la Coupe du monde.
- b) Réussir à se classer dans le groupe rouge ou s'y maintenir en obtenant sur une base régulière des points de la Coupe du monde : 4 athlètes dans le groupe rouge à la fin de la saison.
- c) Faire partie des 50 premiers du classement général de la Coupe du Monde en sprint et en distance afin de satisfaire aux critères de participation à la finale de la Coupe du Monde (précisions : paragraphe 11.6).
- d) Contribuer aux objectifs de l'équipe consistant à obtenir 4 médailles en Coupe du monde : minimum de 2 hommes et 1 dame.
- e) Satisfaire aux critères de performance établis en vue des Jeux olympiques de 2014.

4. PREMIÈRE PÉRIODE DE LA COUPE DU MONDE : novembre et décembre 2011

- 1) Épreuves. Coupe du Monde dans le nord de la Scandinavie et en Europe centrale.
- 2) Dates. Du 19 novembre au 18 décembre 2011.

- 3) Taille de l'équipe. Déterminée d'après le quota du Canada pour la Coupe du monde.
- 4) Présélection. Tous les membres de l'équipe de la Coupe du monde 2010-2011 et les meneurs du Championnat régional NorAm FIS sont présélectionnés pour ce voyage. Ces athlètes participeront à la suite du voyage s'ils sont en mesure de contribuer aux objectifs définis aux paragraphes 3.1 et 3.2.
- 5) Sélection additionnelle. L'entraîneur-chef de l'ÉNS pourra recommander au comité de sélection d'ajouter des athlètes pour une partie de ces épreuves en tenant compte des buts du paragraphe 3.1 et des objectifs du paragraphe 3.2. La taille de la sélection additionnelle dépendra du quota attribué au Canada par la FIS, du nombre d'entraîneurs et des ressources techniques disponibles.

5. COUPE OPA ET COUPE DU MONDE : novembre et décembre 2011

- 1) Buts. Offrir un modèle de compétition structuré, flexible et complet qui favorise le développement des athlètes ayant démontré le potentiel de participer à des épreuves de la Coupe du Monde, à se classer ensuite dans le groupe rouge et à remporter éventuellement des médailles aux Olympiques.
- 2) Objectifs
 - a) Médailles et 12 premières places aux épreuves OPA.
 - b) Se classer dans la première moitié des participants aux épreuves de la Coupe du monde.
 - c) Au moins un membre de l'équipe de développement senior obtient des points de la Coupe du monde.
- 3) Taille de l'équipe. Un maximum de 4 athlètes.
- 4) Sélection : Après le camp de l'ÉNS qui aura lieu à Whistler en octobre 2010, l'entraîneur-chef et l'entraîneur de l'ÉNS, les entraîneurs de l'équipe de développement senior et le directeur de la haute performance se réuniront pour sélectionner les athlètes qui participeront à ce voyage. La sélection tiendra compte des éléments suivants :
 - a) Les buts et objectifs du voyage (5.1 et 5.2) ;
 - b) Les critères de performance suivants pour 2010-2011 : les listes de points, les résultats internationaux et le nombre de médailles aux épreuves NorAm;
 - c) Les facteurs d'entraînement et de mise en forme : été et automne 2011 ;
 - d) Les recommandations de l'entraîneur personnel tenant compte de ce qui est préférable pour le développement de l'athlète et considérant égale-

ment que le Championnat régional NorAm FIS doit demeurer un objectif prioritaire pour ces athlètes.

Cette recommandation, accompagnée des facteurs dont on aura tenu compte dans le choix des athlètes, sera présentée à un comité de sélection par le directeur de la haute performance. Le comité étudiera cette recommandation en tenant compte des buts et objectifs de ce voyage (5.1 et 5.2).

- 5) Décision de faire participer un athlète à une épreuve de la Coupe du monde. La décision de déterminer quels athlètes participeront à quelle épreuve de la Coupe du monde sera prise par l'entraîneur-chef de l'ÉNS après les recommandations du personnel des entraîneurs de l'ÉNS. On tiendra également compte des éléments suivants : résultats aux épreuves OPA, résultats antérieurs au niveau international, quota actuel et ressources techniques disponibles, à condition de ne pas nuire à l'Équipe de la Coupe du monde.
- 6) Frais de participation : 1000 \$
- 7) Itinéraire :
 - a) Les athlètes sélectionnés quitteront le Canada au début de novembre et reviendront entre le début et le milieu de décembre pour participer au Championnat NorAm.
 - b) Louis Bouchard sera le responsable de ce voyage.

6. DEUXIÈME PÉRIODE DE LA COUPE DU MONDE ET TOUR DE SKI

- 1) Objectifs additionnels. (Ces objectifs s'ajoutent à ceux du paragraphe 3.2)
 - a) Médailles et places parmi les 10 premières aux épreuves individuelles du Tour de ski.
 - b) Médailles au classement final du Tour de ski.
- 2) Dates. Du 29 décembre 2011 au 8 janvier 2012.
- 3) Sélection. L'entraîneur-chef de l'ÉNS recommandera les athlètes au comité de sélection d'après les résultats 2011-2012 de la Coupe du monde et des épreuves du Tour de ski. Pour être recommandé, un athlète devra avoir la capacité de satisfaire aux objectifs du voyage. Les critères suivants serviront de balises minimales pour encadrer cette sélection :
 - a) Un résultat parmi les 20 premiers en sprint ou en distance à la Coupe du monde ou un résultat minimal de 15 points FIS en Coupe du monde.
 - b) Un résultat équivalent en points FIS pour une épreuve canadienne.

- c) Un résultat individuel parmi les 10 premiers au Tour de ski de l'année précédente.

7. DEUXIÈME PÉRIODE DE LA COUPE DU MONDE : Milano et Otepää, janvier 2012

- 1) Événements et dates. 14 et 15 janvier, Milano, Italie. 21 et 22 janvier, Otepää, Estonie.
- 2) Taille de l'équipe. La taille de l'équipe sera déterminée d'après le quota FIS du Canada, le nombre d'entraîneurs disponibles, le soutien technique et les ressources financières disponibles.
- 3) Sélection.
 - a) L'entraîneur-chef de l'ÉNS recommandera au comité de sélection les participants à ce voyage d'après les résultats de 2011-2012 en Coupe du monde. Ces recommandations tiendront compte de la capacité des athlètes à rencontrer les objectifs du voyage. Comme ces épreuves de la Coupe du monde ne comptent qu'une épreuve de sprint, nous sélectionnerons principalement des athlètes de sprint. Si un seul athlète satisfait à ce critère de sélection, un deuxième athlète pourra être ajouté, sur recommandation de l'entraîneur-chef de l'ÉNS au comité de sélection.
 - b) Les meneurs du Championnat régional FIS chez les hommes et les dames à la fin de la première période de la Coupe du monde (18 décembre 2011) pourront être sélectionnés, compte tenu de tous les athlètes internationaux licenciés de la FIS. La sélection tiendra compte du profil de sprinteur de ces athlètes et de la pertinence pour ces athlètes de participer à ces épreuves. L'entraîneur-chef de l'ÉNS fera la recommandation la plus pertinente au comité de sélection.

8. TROISIÈME PÉRIODE DE LA COUPE DU MONDE : Russie, République Tchèque, Pologne

- 1) Épreuves : Moscou et Rybinsk, Russie; Nove Mesto, République Tchèque ; Poręba, Pologne.
- 2) Dates : 2 au 19 février 2012
- 3) Taille de l'équipe : en fonction du quota canadien pour la Coupe du monde.
- 4) Sélection :
 - a) Tous les membres de l'équipe de la Coupe du monde sont présélectionnés;

- b) Les meneurs du Championnat régional FIS chez les hommes et les dames à la fin de la deuxième période de la Coupe du monde (23 janvier 2012) pourront être sélectionnés, compte tenu de tous les athlètes internationaux licenciés de la FIS.
- c) L'entraîneur-chef de l'ÉNS peut recommander au comité de sélection d'ajouter un athlète additionnel pour une partie ou l'ensemble du voyage, en tenant compte des buts et objectifs 3.1 et 3.2 de la Coupe du monde.
- d) Les postes restants seront comblés à l'aide du critère 9 ci-dessous.

9. COUPE OPA ET COUPE DU MONDE : Europe centrale, février 2012

- 1) But : Offrir un modèle de compétition structuré, flexible et complet qui favorise le développement des athlètes ayant démontré le potentiel de participer à des épreuves de la Coupe du Monde, et la capacité de se classer ensuite dans le groupe rouge et de remporter éventuellement des médailles aux Olympiques.
- 2) Objectifs :
 - a) Médailles et 12 premières places aux épreuves OPA ;
 - b) Résultats parmi les 30 premiers en Coupe du monde.
- 3) Taille de l'équipe : Un maximum de huit athlètes comprenant au moins deux hommes et deux dames.
- 4) Épreuves de sélection :
 - a) Championnat NorAm Haywood et de sprint Teck, Callaghan Valley, 12, 14 et 15 janvier 2012.
 - b) Championnat régional canadien FIS comprenant les épreuves de la fin de la deuxième période de la Coupe du monde, jusqu'au 23 janvier 2012.
 - c) Épreuves de la Coupe du monde 2011 - 2012.
- 5) Priorités de sélection et classement. Un maximum de huit athlètes sera sélectionné, dans l'ordre de priorité suivant :
 - a) Les athlètes qui ne sont pas membres de l'Équipe de la Coupe du monde et qui ont été recommandés pour les épreuves de la Coupe du monde de janvier ;
 - b) Les athlètes qui ne sont pas membres de l'Équipe de la Coupe du monde et qui se sont classés deux fois parmi les 30 premiers à une épreuve individuelle de la Coupe du monde en novembre et décembre 2011 ;
 - c) Le premier homme et la première dame au classement du Championnat régional NorAm FIS au 23 février, n'ayant pas été sélectionnés pour la

Coupe du monde de février par le critère du Championnat régional NorAm FIS, pourraient être sélectionnés;

- d) Le vainqueur de chacune des épreuves de sélection du Championnat NorAm - sprint Teck (voir 9.4a) dans les catégories ouvertes hommes et dames pourrait être sélectionné. Si le nombre d'athlètes admissibles à la sélection excède la taille maximale de l'équipe après avoir tenu compte du critère 9.5 paragraphes a à d, les vainqueurs seront classés et sélectionnés d'après le plus bas total de points FIS.
- e) Après avoir tenu compte du critère 9.5 paragraphes a à d, les directeurs des centres nationaux de développement, en collaboration avec le directeur de la haute performance, peuvent faire une recommandation au comité de sélection pour atteindre la taille maximale de l'équipe (9.3). Ces recommandations tiendront compte des classements (voir 9.5 e, i et ii) hommes et dames pour chaque épreuves de sélection du Championnat NorAm - sprint Teck ainsi que des buts et objectifs de ce critère (9.1 et 9.2). La recommandation comportera aussi une proportion à respecter entre les skieurs de sprint et de distance.

Le classement de sélection comprendra uniquement les cinq premiers athlètes de la liste sprint ou de la liste distance, incluant les vainqueurs d'épreuve (voir 9.5d).

- i. Classement distance : un classement distinct pour les hommes et les dames sera établi d'après le total des deux épreuves de distances utilisées pour élaborer le classement distance. Le classement sera élaboré d'après le résultat des épreuves de sélection pour la distance à cet événement, en utilisant les points de l'athlète calculés selon le système de la LPC (pour de plus amples renseignements sur la LPC, voir : <http://apps.cccski.com/?cmd=doc&id=4233&lan=1>)
 - ii. Classement sprint : L'épreuve de sprint pour chaque sexe mène à l'élaboration de deux classements. Un classement établi d'après le résultat final et un classement de qualification pour le sprint : ce dernier sera établi en utilisant les points de l'athlète calculés selon le système de la LPC (pour de plus amples renseignements sur la LPC, voir : <http://apps.cccski.com/?cmd=doc&id=4233&lan=1> . Les sélections additionnelles en sprint seront faites sur recommandation des entraîneurs de l'équipe de développement en tenant compte des deux classements
- 6) Décision de faire participer un athlète à une épreuve de la Coupe du monde. La décision de déterminer quels athlètes participeront à quelle épreuve de la Coupe du monde sera prise par l'entraîneur-chef de l'ÉNS après réception des recommandations du personnel des entraîneurs de l'ÉNS et du directeur du voyage OPA. On tiendra également compte des éléments suivants : résultats aux épreuves OPA, résultats antérieurs au niveau international, quota actuel et ressources techniques disponibles, à condition de ne pas nuire à l'Équipe de la Coupe du monde.

7) Frais de participation : 1000 \$

8) Itinéraire :

- a) À déterminer : en fonction de l'horaire de la Coupe OPA.
- b) Les athlètes sélectionnés quitteront le Canada le 30 janvier et reviendront après l'épreuve identifiée ou iront participer aux Championnats du monde U23.
- c) Eric Bailey sera le directeur du voyage.

**10. CHAMPIONNATS DU MONDE – MOINS DE 23 ANS (U23)
CHAMPIONNATS MONDIAUX JUNIORS 2012**

4) Buts

- a) Offrir aux athlètes canadiens de la catégorie U23, démontrant le meilleur potentiel, une occasion de participer à des épreuves internationales convenant à leur groupe d'âge, dans le but d'identifier les athlètes capables d'accéder au niveau de la Coupe du Monde, des Championnats du monde et des Olympiques.
- b) Offrir aux meilleurs juniors canadiens le niveau de compétition le plus relevé afin qu'ils aient un objectif clair et précis.

5) Objectifs

- a) U23 : minimum de 1 médaille, terminer parmi les 8 premiers en distance (hommes et dames), et parmi les 6 premiers au sprint (minimum 1 homme).
- b) CMJ : terminer parmi les 20 premiers (3 hommes et 3 dames) et parmi les 8 premiers au relais (hommes et dames).

6) Lieu et dates. Erzurum, Turquie; du 19 au 26 février 2012.

7) Taille de l'équipe. Un maximum de quatre hommes et quatre dames par catégorie d'âge, excluant les athlètes sélectionnés avec l'équipe de la Coupe du monde. Dans certains cas, le comité de sélection pourra évaluer la possibilité d'ajouter un cinquième athlète à chacune de ces catégories d'âge pour chaque sexe ; le comité prendra sa décision d'après la recommandation des entraîneurs de l'équipe de développement senior. Les athlètes additionnels seront considérés uniquement selon l'ordre de priorité suivant : cas de force majeure, capacité de répondre aux buts et aux objectifs du voyage. Le cinquième athlète ne sera pas ajouté si cette sélection compromet les résultats des quatre premiers athlètes sélectionnés. La décision sera prise en tenant compte des buts et objectifs de

cette sélection et en tenant compte des forces individuelles des quatre premiers athlètes choisis.

- 8) Frais de participation. Les quatre premiers athlètes de chacune des quatre catégories doivent déboursier 1 000 \$ pour le voyage. Les athlètes additionnels devront déboursier 3 500 \$.
- 9) Épreuves de sélection. Épreuves NorAM Haywood et sprint Teck de Callaghan Valley, les 12, 14 et 15 janvier 2012. Les juniors et les seniors concourront dans des épreuves distinctes.
- 10) Admissibilité à la sélection. Les athlètes doivent détenir une licence FIS avant de participer à ces épreuves et doivent démontrer la capacité de satisfaire aux objectifs du voyage. Pour évaluer les athlètes U23 au cours de ce processus de sélection, les balises de performance internationale comparées au meilleur résultat individuel exprimé en points de la LPC au cours des 365 derniers jours serviront de critère d'admissibilité. Les balises internationales pour la catégorie U23 sont les suivantes :

Groupes d'âge	Sprint et distance	
	Hommes	Dames
Né en 1989	94.0	92.3
Né en 1990	92.0	90.7
Né en 1991	90.0	89.0

- 11) Priorités de sélection et classement. La sélection sera faite selon l'ordre de priorité suivant jusqu'à ce que la taille maximale de l'équipe soit atteinte (voir 10.4) et en tenant compte de la participation maximale de quatre athlètes par épreuve.
 - a) Tout athlète déjà sélectionné pour les épreuves de la Coupe du monde de janvier sera sélectionné.
 - b) Seront sélectionnés les gagnants de chaque épreuve, dans chacune des quatre catégories (U23 hommes et dames ; junior hommes et dames) ; les athlètes U23 doivent avoir satisfait au critère d'admissibilité défini au paragraphe 10.7.
 - c) Après avoir tenu compte des dispositions des paragraphes 10.8a et 10.8b, les entraîneurs de l'équipe de développement pourront recommander au comité de sélection d'augmenter le nombre d'athlètes pour atteindre la taille maximale de l'équipe (10.4). Les athlètes seront recommandés d'après leur rang aux classements hommes et dames établis à partir des épreuves de sélection désignées (10.6) et d'après leur capacité à satisfaire aux buts et objectifs de la présente sélection (10.1 et 10.2).

Le classement comprendra uniquement des cinq premiers athlètes de sprint ou de distance, incluant les vainqueurs d'épreuve (voir 10.8b).

Les entraîneurs de l'équipe de développement senior recommanderont au comité de sélection la proportion des athlètes de sprint et de distance en tenant compte des buts et objectifs de la sélection (10.1 et 10.2) et des résultats pour les critères 10.8a et 10.8b.

Classement : un classement distinct sera établi pour les hommes et les dames pour chacune des épreuves de sprint et de distance.

- i. Le classement de distance sera établi et additionnant les résultats des deux épreuves de distance. Le classement sera élaboré d'après le résultat des épreuves de sélection pour la distance, en utilisant les points de l'athlète calculés selon le système de la LPC (pour de plus amples renseignements sur la LPC, voir : <http://apps.cccski.com/?cmd=doc&id=4233&lan=1> .
- ii. Le classement de sprint. L'épreuve de sprint pour chaque sexe mène à l'élaboration de deux classements. Un classement établi d'après le résultat final et un classement de qualification pour le sprint : ce dernier sera établi en utilisant les points de l'athlète calculés selon le système de la LPC (pour de plus amples renseignements sur la LPC, voir : <http://apps.cccski.com/?cmd=doc&id=4233&lan=1> . Les sélections additionnelles en sprint seront faites sur recommandation des entraîneurs de l'équipe de développement en tenant compte des deux classements.

12) Itinéraire

- c) Les athlètes sélectionnés quitteront le Canada en février : date à déterminer.
- d) Eric de Nys sera le responsable du voyage. Pour de plus amples renseignements, communiquez avec Eric de Nys eric@cccski.com.

11.0 **QUATRIÈME PÉRIODE DE LA COUPE DU MONDE : Scandinavie et finale de la Coupe du monde, mars 2012**

- 1) But Le but suivant est spécifique à ce voyage. Offrir aux meilleurs athlètes canadiens des occasions de participer à la Coupe du monde, en fonction des résultats de la Coupe du monde 2011-2012, dans le but de satisfaire aux normes internationales de performance de la FIS et de SFC.
- 2) Épreuves : Coupe du monde de Drammen et Oslo, en Norvège; finale de la Coupe du monde à Stockholm and Falun, Suède.
- 3) Dates : du 7 au 18 mars 2012.

- 4) Taille de l'équipe : en fonction du quota du Canada pour la Coupe du monde, des buts et objectifs de cette sélection, des classements de sélection, des normes de la FIS et des ressources budgétaires.
- 5) Classements de sélections et critères de participation : pour participer à la finale de la Coupe du monde, les athlètes doivent faire partie des 50 premiers au classement général de la Coupe du monde, établi avant le début de la finale. Ce critère ne s'applique pas aux meneurs du Championnat régional NorAm FIS.

Pour être considéré à participer à une partie ou à l'ensemble de ce voyage, un athlète doit avoir obtenu l'un des résultats suivants :

- a) Faire partie des 50 premiers ou être en bonne position de se classer parmi les 50 premiers au classement final de la Coupe du monde 2011-2012 établi à la fin de la troisième période de la Coupe du monde.
 - b) Gagnant du Championnat du monde U23.
 - c) Gagnant, homme et dame, du Championnat régional NorAm FIS à la fin de la deuxième période, soit le 18 février 2012.
- 6) Sélection additionnelle : l'entraîneur-chef de l'ÉNS peut recommander au comité de sélection d'ajouter des participants additionnels, en fonction de leur potentiel à obtenir des médailles en Coupe du monde. Un athlète sélectionné en vertu du présent critère devra payer la totalité des frais de ce voyage. Il n'y aura pas de sélection additionnelle si elle excède le quota ou nuit au soutien apporté aux autres athlètes.

12. ÉPREUVES DE LA COUPE DU MONDE AU CANADA : première période, décembre 2012

- 1) Résumé : Comme ces épreuves ont lieu au début de décembre 2012, il y aura peu de possibilités de tenir des épreuves de sélection au début de la saison 2012. C'est pourquoi une bonne partie du processus de sélection sera basé sur les épreuves de 2011-2012. Si la FIS apporte des changements aux distances ou aux techniques des épreuves canadiennes de la FIS, les critères de cette sélection devront peut-être être modifiés.
- 2) Buts :
 - a) Profiter de l'avantage de skier dans notre pays ;
 - b) Offrir l'occasion de participer à des épreuves de la Coupe du Monde aux skieurs du groupe rouge ou à ceux qui ont démontré le potentiel de s'y classer, dans le but de satisfaire aux objectifs de performance internationale de la FIS et de SFC.
 - c) Offrir l'occasion de participer à des épreuves de la Coupe du Monde aux skieurs qui ont démontré la capacité de se classer parmi les 30 premiers

en Coupe du monde et qui ont fait preuve de leur capacité à représenter le Canada en Coupe du monde, aux Championnats du monde et aux Jeux olympiques au cours de la période 2012-2018.

- d) Une occasion de se développer pour les athlètes qui ont fait preuve de leur capacité à représenter le Canada en Coupe du monde, aux Championnats du monde et aux Jeux olympiques au cours de la période 2014-2018

3) Objectifs :

- a) Médailles et places parmi les 12 premiers; 2 athlètes parmi les 10 premiers au classement général de la Coupe du monde.
- b) Augmenter le nombre d'athlètes dans le groupe rouge en accumulant de façon régulière des points de la Coupe du monde. Le nombre d'athlètes dans le groupe rouge à la fin de la saison 2012-2013 sera déterminé en avril 2012.
- c) Contribuer à l'objectif de se classer parmi les 50 premiers au classement général de la Coupe du monde pour le sprint et la distance, afin de satisfaire au critère d'admissibilité à la finale de la Coupe du monde.
- d) Contribuer aux objectifs de l'équipe pour le total de médailles visé à la Coupe du monde 2012-2013. Ce nombre sera déterminé en avril 2012.
- e) Groupe FIS national régional : plusieurs résultats parmi les 30 premiers, afin d'améliorer le quota de participation du Canada à la Coupe du monde 2012-2013.
- f) Résultats dans la première moitié des concurrents pour les membres des autres groupes nationaux, en fonction du niveau de développement des athlètes.

- 4) Taille de l'équipe : La FIS déterminera les quotas de participation à la Coupe du monde lors de son congrès en mai 2012. Le quota national s'ajoute au quota canadien de la Coupe du monde et à celui du Championnat régional FIS. Le quota national pour un pays organisateur est défini ainsi dans les règlements 2011-2012 de la Coupe du monde : le droit d'inscrire un maximum de 10 concurrents additionnels par sexe, à condition que ces athlètes satisfassent aux critères FIS du groupe national.

- 5) Critères d'admissibilité : les critères d'admissibilité à ces épreuves sont les suivants :

- a) Groupe international : quota de la Coupe du monde et meneurs du Championnat régional FIS. Distance hommes : 60 points FIS; dames 90 points FIS.

b) Groupe national : distance homes et dames, 120 points FIS.

c) Sprint : 120 points FIS pour les hommes et les dames.

(Référence : paragraphe 3.4 des règlements de la Coupe du monde

http://www.fis-ski.com/data/document/rules-rules-cc_1112_all2.pdf

6) Épreuves, dates et quotas de compétition par sexe :

DATE	L IEU	TECHNIQUE	QUOTA NATIONAL	QUOTA INTERNATIONAL (à déterminer au printemps 2012)	CHAMPIONS NORAM FIS
8 décembre	Québec	Sprint L	10	à déterminer	1
9 décembre	Québec	Sprint équipe L	2 équipes	2 équipes	1
3 décembre	Canmore	Départ groupé – 10 ou 15 C	10	à déterminer	1
5 décembre	Canmore	Sprint L	10	à déterminer	1
6 décembre	Canmore	Skiathlon 15 ou 30	10	à déterminer	1

7) Épreuves de sélection :

- Épreuves de la Coupe du monde 2011-2012
 - Épreuves du championnat canadien régional FIS
 - Championnats mondiaux junior et U23 2011-12
 - Coupe OPA 2012
 - Championnats canadiens 2012 : épreuves de sprint et de distance
 - Épreuves NorAm 2011-2012 : sélections pour les Championnats mondiaux junior et U23 : skiathlon 10 ou 15km C
 - Championnats canadiens de l'Ouest 2012 : classique et sprint
 - Épreuves NorAm de novembre 2012 : sprint libre et 10 ou 15 km C
- NOTE:** le lieu prévu pour cette épreuve est la Forêt Montmorency, Québec, mais il ne sera pas confirmé avant avril 2012.

8) Résumé des priorités et du processus de sélection : comme il existe plusieurs possibilités de se qualifier pour les différentes épreuves de la Coupe du monde au Canada, le tableau ci-dessous résume les possibilités de sélection pour chaque épreuve canadienne de la Coupe du monde. Les paragraphes 12.9 et 12.10 comprennent les critères de sélection spécifiques.

Lieu	Technique	Priorité de sélection n°1	Priorité de sélection n° 2	Priorité de sélection n° 3	Priorité de sélection n° 4	Priorité de sélection n° 5	Priorité de sélection n° 6
Québec et Canmore	Sprint L	Coupe du monde 2011-2012	Champ. Régional FIS 2011-2012	Mon-diaux juniors et U23	NorAm Haywood Nov.2012	Discretion de l'entraîneur	Championnats canadiens 2012
Québec	Sprint équipe L	Discretion de l'entraîneur	-	-	-	-	-
Canmore	10 ou 15 km Cl	Coupe du monde 2011-2012	Champ. Régional FIS 2011-2012	Mon-diaux juniors et U23	NorAm Haywood Nov.2012	Discretion de l'entraîneur	Sélections pour Mon-diaux juniors et U23
Canmore	Skiathlon 15 ou 30 km	Coupe du monde 2011-2012	Champ. Régional FIS 2011-2012	Mon-diaux juniors et U23	Discretion de l'entraîneur	U23 trials 2012	Championnats canadiens 2012

9) Ordre de priorité des critères de sélection pour les épreuves de sprint et de distance

a) Critères de sélection d'après les résultats internationaux de 2011-2012, en ordre de priorité :

- i. Tous les membres de l'Équipe de la Coupe du monde sont présélectionnés pour ces épreuves.
- ii. Les premiers et deuxièmes du classement final toute catégorie des Championnats canadiens régionaux FIS 2011-2012 sont présélectionnés pour ces épreuves.
- iii. Tous les athlètes qui ont accumulé des points de la Coupe du monde au cours de la saison 2011-2012 se qualifient pour ces épreuves, aux conditions suivantes :
Sprint : une place parmi les 30 premiers dans une épreuve de sprint de la Coupe du monde qualifie l'athlète pour les deux épreuves de sprint de la Coupe du monde au Canada.
Distance : une place parmi les 30 premiers dans une épreuve de distance de la Coupe du monde qualifie l'athlète pour toutes les épreuves de distance de la Coupe du monde au Canada.

- iv. Les athlètes qui ont terminé parmi les 10 premiers aux Championnats mondiaux juniors ou U23 se qualifient, aux conditions suivantes :
 - Sprint : une place parmi les 10 premiers en sprint aux Championnats mondiaux juniors ou U23 qualifie l'athlète pour les deux épreuves de sprint de la Coupe du monde au Canada.
 - Distance : une place parmi les 10 premiers en distance aux Championnats mondiaux juniors ou U23 qualifie l'athlète pour l'épreuve de 10 ou 15 km C de la Coupe du monde au Canada ou le skiathlon 15 ou 30 km à Canmore. Le choix des épreuves dépend du résultat de l'épreuve de distance aux Championnats mondiaux juniors ou U23.

b) Épreuve de sélection : NorAm Haywood et Teck Sprint, Forêt Montmorency, 1^{er} et 2 décembre 2012.

- i. Épreuves de la Forêt Montmorency : sprint libre et 10 ou 15 km classique.
- ii. Épreuves de sélection spécifiques pour les épreuves de la Coupe du monde au Canada : sprint libre, Québec; sprint libre Canmore et 10 ou 15 km classique, Canmore.
- iii. Nombre minimum d'athlètes sélectionnés à ces épreuves : un minimum de trois hommes et trois dames qui feront partie du quota national, sélectionnés d'après les épreuves de style libre à Québec, de style libre à Canmore et de 10 ou 15 km classique à Canmore. Ces athlètes s'ajoutent à ceux qui ont été sélectionnés en vertu du critère du paragraphe 12.9a et ne comprend pas ces derniers. Les athlètes seront sélectionnés aux conditions suivantes :

Sélection et classement, sprint : le premier de la qualification du sprint chez les hommes et les dames et l'athlète qui obtient le meilleur résultat final, excluant les athlètes déjà sélectionnés en vertu du critère 12.9a. Le troisième chez les hommes et les dames sera l'athlète qui se classe en seconde place des qualifications de sprint. Cette sélection exclut les athlètes déjà sélectionnés en vertu du critère 12.9a.

Sélection et classement, distance : les trois premiers chez les hommes et les dames, excluant les athlètes déjà sélectionnés en vertu du critère 12.9a.

- iv. Nombre minimum d'athlètes sélectionnés à ces épreuves : si la taille maximale de l'équipe n'est pas atteinte pour les épreuves de sprint libre et de 10 ou 15 km classique de la Coupe du monde après avoir appliqué les critères 12a, c et d, les places libres peuvent être comblées de la façon suivante :

Sprint : d'après le classement des athlètes établi à partir des temps de qualification de l'épreuve de sprint.

Distance: d'après le classement établi à partir de l'ordre d'arrivée.

- v. Sélection de remplacement en cas d'annulation : en cas d'annulation, les places restantes pourraient être attribuées d'après les classements suivants :
- Sprint libre : classement des épreuves de qualification aux Championnats canadiens 2012.
- 10 ou 15km classique : classement du 5 ou 10 km des Championnats canadiens.

c) Après avoir reçu les commentaires des entraîneurs de l'ÉNS et des centres nationaux de développement, l'entraîneur-chef de l'ÉNS peut recommander à sa discrétion au comité de sélection un maximum de deux hommes et deux dames pour certaines épreuves de la Coupe du monde au Canada pour un cas de force majeure ou pour tenir compte des résultats du voyage OPA de février 2012.

d) Sélection d'après les résultats des Championnats régionaux NorAm FIS 2012 :

i. NorAm Haywood : skiathlon 15 ou 30 km, Callaghan Valley, 12 janvier 2012 :

Sélection pour le skiathlon de la Coupe du monde à Canmore : les trois premiers chez les hommes et les dames peuvent être sélectionnés.

ii. Championnats canadiens 2012 : sélection pour les épreuves de la Coupe du monde : sprint libre, skiathlon et 10 ou 15 km classique.

Sélection pour le sprint libre, Québec et Canmore : les athlètes suivants pourraient être sélectionnés pour participer au sprint libre de Québec : le premier chez les hommes et les dames aux qualifications du sprint (ce critère ne comprend pas les athlètes sélectionnés pour l'Équipe de la Coupe du monde 2012-2013) et les athlètes qui terminent parmi les 6 premiers dans cette épreuve (ce critère comprend les membres de l'Équipe de la Coupe du monde).

Sélection pour le skiathlon de la Coupe du monde, Canmore : 1 – le premier chez les hommes et les dames au 30 ou 50 km pourrait être sélectionné pour cette épreuve de la Coupe du monde;
2 – Pourrait être sélectionné le premier chez les hommes et les dames au classement cumulatif (total des points LPC) de l'épreuve de 5 ou 10 km classique et de 10 ou 15 km libre, excluant les membres de l'Équipe de la Coupe du monde. Les places restantes pour l'épreuve de skiathlon seront accordées d'après le classement de ces deux épreuves.

Sélection pour l'épreuve classique de 10 ou 15 km de la Coupe du monde : le premier chez les hommes et les dames du 5 ou 10 km classique pourrait être sélectionné.

10) Sélection pour l'épreuve de sprint par équipe à Québec :

- a) Les participants à cette épreuve seront sélectionnés sur recommandation de l'entraîneur-chef au comité de sélection à la fin des épreuves de sélection. Les recommandations tiendront compte des éléments suivants :
- i. Seront considérés en premier lieu les athlètes qui se sont déjà classés parmi les six premiers et dans la première moitié des concurrents à la Coupe du monde, aux Championnats du monde et aux Jeux olympiques.
 - ii. Pour combler les places restantes du sprint par équipe, les recommandations tiendront compte des résultats en sprint et en distance au cours de la dernière année, aux épreuves internationales et nationales.

11) Sélection de remplacement si l'épreuve de sprint de Canmore est changée en faveur d'une épreuve classique : dans ce cas, l'épreuve de sprint classique des Championnats canadiens de l'Ouest 2012 servira d'épreuve de sélection. Cette épreuve servira à sélectionner, dans l'ordre suivant, les athlètes qui participeront à une épreuve de sprint classique de la Coupe du monde à Canmore :

- 1- le premier chez les hommes et les dames à la qualification du sprint;
- 2- les athlètes terminant parmi les 6 premiers au résultat final de cette épreuve;
- 3- les places restantes pour l'épreuve de sprint classique de l'épreuve canadienne de la Coupe du monde seront attribuées d'après le classement de la qualification du sprint.

12) Itinéraire. Les détails seront présentés dans les critères de sélection 2012-2013.

3^e PARTIE
CRITÈRES DE SÉLECTION
VOYAGES 2011-2012
ÉPREUVES PARANORDIQUES DU CIP

**13. COUPE DU MONDE CIP DE SKI DE FOND ET DE BIATHLON :
décembre 2011**

1) Buts

- a. Offrir l'occasion de participer à des épreuves de la Coupe du monde aux skieurs qui ont démontré une capacité d'obtenir une médaille d'or et de satisfaire aux objectifs de performance internationale établis par SFC pour participer aux Jeux paralympiques de 2014.
- b. Offrir l'occasion de participer à des épreuves de la Coupe du monde aux athlètes en développement qui ont démontré un potentiel de médaille aux Jeux paralympiques de 2014 ou de 2018.

2) Objectifs

- a. Préparation en vue des finales de la Coupe du monde 2012, à Vuokatti en Finlande.
- b. Contribuer aux objectifs de l'équipe : 15 médailles au cours de la saison de la Coupe du monde 2011-2012.
- c. Obtention constante de points de la Coupe du monde par chacun des athlètes.

3) Épreuves. Biathlon CIP et Coupe du monde de ski de fond, Sjusjoen, Norvège.

4) Dates. Du 9 au 18 décembre 2011.

5) Taille de l'équipe. En fonction des ressources financières et de la capacité de soutien.

6) Présélection. Sont présélectionnés les athlètes qui ont démontré la capacité d'obtenir des médailles en Coupe du Monde ou aux Championnats du monde au cours de la saison 2010-2011. Les athlètes suivants sont présélectionnés pour toute la durée du voyage, compte tenu des buts et objectifs de ce voyage décrite en 13.1 et 13.2 : Mark Arendz, Colette Bourgonje, Chris Klebl, Brian McKeever et le guide Eric Carleton. Ce groupe aura droit au soutien complet de l'ÉNP et sera entièrement subventionné.

7) Sélections additionnelle pour l'équipe de la Coupe du Monde. L'entraîneur-chef de l'ÉNP pourra recommander au comité de sélection d'ajouter des athlètes et de leur offrir un soutien pour une partie ou la totalité de ces épreuves en considé-

rant leurs besoins de préparation pour les finales de la Coupe du monde de 2012 et les besoins spécifiques de certains athlètes, et prenant également en considération les buts et objectifs (13.1 et 13.2) de cette sélection. En fonction des ressources financières disponibles, les participants pourront avoir à défrayer une partie ou la totalité des dépenses de ce voyage.

- 8) Autres athlètes additionnels. L'entraîneur- chef de l'ÉNP et le directeur de la haute performance pourraient autoriser à faire partie de ce voyage d'autres athlètes et leur personnel de soutien qui veulent participer à des épreuves de la Coupe du Monde du CIP. Tout athlète dans cette situation devra régler lui-même toute l'organisation de son voyage et défrayer l'ensemble des coûts incluant les frais de voyage du personnel de soutien approuvé.
- 9) Itinéraire. Pour de plus amples renseignements, communiquer avec Mike Edwards, directeur adjoint à la haute performance paranordique medwards@cccski.com.

14.0 COUPE DU MONDE DE SKI DE FOND ET DE BIATHLON CIP : janvier et février 2012

- 1) Buts :
 - a) Offrir l'occasion de participer à des épreuves de la Coupe du monde aux skieurs qui ont obtenu une médaille d'or ou démontré une capacité d'obtenir une médaille d'or et de satisfaire aux objectifs de performance internationale établis par SFC pour participer aux Jeux paralympiques de 2014.
 - b) Offrir l'occasion de participer à des épreuves de la Coupe du monde aux athlètes en développement qui ont démontré un potentiel de médaille aux Jeux paralympiques de 2014 ou de 2011.
 - c) Offrir l'occasion de participer à des épreuves de la Coupe du monde aux athlètes qui ont fait preuve d'engagement à long terme dans leur formation et qui ont atteint un niveau de performance pouvant les conduire à représenter le Canada à la Coupe du monde, aux Championnats du monde et aux Jeux paralympiques.
- 2) Objectifs :
 - a) Préparation et sélection en vue des finales de la Coupe du monde CIP de Vuokatti, Finlande.
 - b) Contribuer aux objectifs de l'équipe : 15 médailles en Coupe du monde au cours de la saison 2011-2012.
 - c) Obtention constante de points de la Coupe du monde par chacun des athlètes.
 - d) Identifier les athlètes en développement qui peuvent obtenir un temps correspondant à 70% du meilleur temps de leur catégorie dans une épreuve de la Coupe du monde, des Championnats du monde et des Jeux paralympiques.

ques et qui ont la capacité d'atteindre à long terme le niveau de performance requis pour participer à la Coupe du monde, aux Championnats du monde et aux Jeux paralympiques.

- 3) Événements : Coupe du nom de CIP de biathlon et de ski de fond numéro 2, Madison, Wisconsin USA et Coupe du monde numéro 3, Minneapolis Minnesota, USA.
- 4) Dates : du 24 janvier au 5 février 2012.
- 5) Taille de l'équipe : en fonction des ressources financières et du personnel de soutien disponibles et des contraintes reliées à l'organisation de l'événement.
- 6) Présélection : Les athlètes qui ont démontré une capacité d'obtenir une médaille d'or en Coupe du monde ou aux Championnats du monde au cours de la saison 2010-2011. Tenant compte des buts et objectifs décrits en 14.1 et 14.2, les athlètes suivants sont présélectionnés pour la totalité du voyage : Mark Arendz, Collette Bourgonje, Chris Klebl, Brian McKeever et le guide Eric Carleton. Ce groupe aura droit au soutien complet de l'ÉNP et sera entièrement subventionné.
- 7) Sélections additionnelle. L'entraîneur-chef de l'ÉNP pourra recommander au comité de sélection d'ajouter des athlètes pour une partie ou la totalité de ces épreuves en considérant leurs besoins de préparation pour les finales de la Coupe du monde de 2012 et les besoins spécifiques de certains athlètes, et prenant également en considération les buts et objectifs (14.1 et 14.2) de cette sélection. Les athlètes additionnels et leur personnel de soutien qui veulent participer à ces épreuves doivent être sanctionnés par le directeur adjoint à la haute performance paranordique.
- 8) Critères de la sélection additionnelle : Après avoir satisfait aux conditions du paragraphe 14.7, les athlètes additionnels doivent satisfaire aux critères suivants :
 - a) Suivre un programme annuel d'entraînement encadré par un entraîneur qualifié et avoir démontré un engagement à long terme pour sa formation en vue d'atteindre le niveau de performance fixé par les objectifs à long terme de SFC pour pouvoir participer à la Coupe du monde, aux Championnats du monde et aux Jeux paralympiques.
 - b) Avoir atteint au moins une fois un temps équivalent à 70% du meilleur temps de leur catégorie dans une épreuve individuelle de la Coupe du monde, des Championnats du monde et des Jeux paralympiques.
 - c) Être recommandé par leur division.
- 9) Tous les athlètes sélectionnés doivent s'organiser par leurs propres moyens pour satisfaire aux conditions décrites au paragraphe 14.10, payer la totalité des frais de voyage incluant ceux de leurs accompagnateurs qui auront été approuvés.

- 10) Itinéraire et organisation du voyage : Voici les détails concernant l'organisation et le fonctionnement du groupe présélectionné pour la Coupe du monde et du groupe des athlètes additionnels (groupe national).
- a) Les membres de l'ÉNP et les athlètes additionnels seront encadrés par les entraîneurs et le personnel technique de l'ÉNP.
 - b) Le groupe national sera encadré et soutenu de la façon suivante :
 - i. Le groupe national sera encadré par un coordonnateur choisi par SFC conjointement avec les divisions qui ont des athlètes qui font partie de l'équipe.
 - ii. Le contrôle du budget et du personnel de soutien du groupe national sera sous la responsabilité du directeur adjoint à la haute performance paranordique, du coordonnateur du groupe et des divisions qui ont des athlètes qui font partie de l'équipe.
 - iii. Toutes les communications avec les organisateurs et les inscriptions seront sous la responsabilité du chef d'équipe de l'ÉNP et du coordonnateur du groupe national.
 - iv. Le groupe national sera encadré par les entraîneurs et le personnel de soutien du groupe. Les entraîneurs et le personnel de soutien de l'ÉNP pourront apporter leur soutien au groupe national au besoin en certaines occasions, en fonction de la disponibilité des ressources financières et du personnel.
 - c) Pour de plus amples renseignements, communiquer avec Mike Edwards, directeur adjoint à la haute performance paranordique medwards@cccski.com.

**15. FINALES DE LA COUPE DU MONDE DE SKI DE FOND ET DE BIATHLON
CIP : 19 mars au 1^{er} avril 2012**

1) Buts

- a. Offrir l'occasion de participer à des épreuves de la Coupe du monde aux skieurs qui ont obtenu une médaille d'or ou démontré une capacité d'obtenir une médaille d'or et de satisfaire aux objectifs de performance internationale établis par SFC pour participer aux Jeux paralympiques de 2014.
- b. Offrir l'occasion de participer à des épreuves de la Coupe du monde aux athlètes en développement qui ont démontré un potentiel de médaille aux Jeux paralympiques de 2014 ou de 2018.

2) Objectifs

- a. Un minimum de 7 médailles aux finales de la Coupe du monde.
- b. Contribuer aux objectifs de l'équipe : 15 médailles en Coupe du monde.

- c. Obtention constante de points de la Coupe du monde par chacun des athlètes.
- 3) Épreuves. Finales CIP de la Coupe du monde de biathlon et de ski de fond, Vuokatti, Finlande.
- 4) Dates. Du 19 mars au 1^{er} avril 2012.
- 5) Taille de l'équipe. En fonction des ressources financières disponibles.
- 6) Sélection.
 - a. Seront sélectionnés les athlètes qui ont obtenu une médaille ou un temps équivalent à 95% du meilleur temps dans leur catégorie à une épreuve individuelle de la Coupe du monde 2011-2012.
 - b. L'entraîneur de l'ÉNP pourra recommander au comité de sélection d'ajouter des athlètes en considérant leur capacité de répondre aux buts et objectifs (12.1 et 12.2) de cette sélection. Les athlètes seront évalués d'après les critères suivants :
 - I. Médaille d'or en Coupe du monde ou résultats des Championnats du monde au cours de la saison 2010-2011.
 - II. Pour guider la sélection, avoir obtenu au moins une fois un temps équivalant à 90% du meilleur temps de sa catégorie à une épreuve de la Coupe du monde 2011-2012. La recommandation tiendra compte du nombre de concurrents et d'un classement minimal dans la première moitié. Les participants retenus pourront avoir à défrayer une partie ou la totalité des frais de ce voyage.
- 7) Itinéraire. Pour de plus amples renseignements, communiquer avec Mike Edwards, directeur adjoint à la haute performance paranordique medwards@cccski.com.

4^e PARTIE
CRITÈRES DE SÉLECTION
ÉQUIPE NATIONALE 2012-2013 : SKIEURS VALIDES

16. ÉQUIPE SENIOR DE LA COUPE DU MONDE

- 1) Buts. Offrir une préparation optimale aux athlètes seniors qui ont prouvé leur capacité à viser des médailles et à se classer parmi les 12 premiers aux épreuves de la Coupe du Monde, des Championnats du monde et des Jeux olympiques.

- 2) Objectif. Préparation en vue des épreuves de la Coupe du Monde 2012-2013 et des Championnats du monde 2013.
- 3) Sélection. La sélection de celle équipe sera faite d'après les résultats des épreuves suivantes : les Championnats du monde et les Championnats U23 de 2011-2012. Sur une base discrétionnaire, nous pourrons aussi utiliser les résultats antérieurs et les balises distinctes de performance internationale. L'équipe sera sélectionnée d'après les critères suivants :
 - a) Seront sélectionnés les athlètes qui obtiennent l'un des classements suivants à la Coupe du Monde de 2011-2012 :
 - I. Sprint : une fois parmi les 6 premiers ou deux fois parmi les 12 premiers ;
 - II. Distance : une fois parmi les 6 premiers ou deux fois parmi les 12 premiers ;
 - III. Deux fois parmi les 12 premiers en considérant une épreuve de sprint et une épreuve de distance.
 - b) L'entraîneur-chef de l'ÉNS peut recommander d'autres athlètes au comité de haute performance après évaluation de leurs résultats antérieurs et de la démonstration de leur potentiel à contribuer aux chances du Canada d'obtenir des médailles à la Coupe du Monde 2012 – 2013 et aux Championnats du monde 2013. Pour évaluer le potentiel de médaille, on tiendra compte des médailles internationales obtenues ou d'un niveau de performance internationale démontrant que les skieurs progressent en vue d'obtenir une médaille.

17. ÉQUIPE DE DÉVELOPPEMENT SENIOR

- 1) Buts. Offrir un programme d'entraînement structuré, flexible et complet ainsi qu'un modèle de compétition qui favorise le développement des athlètes qui ont démontré le potentiel de participer à la Coupe du Monde et encourage l'émergence de la prochaine génération d'athlètes du groupe rouge de la Coupe du monde et de médaillés olympiques.
- 2) Objectifs. En 2012 - 2013, l'objectif de cette équipe sera d'obtenir des résultats parmi les 30 premiers à la Coupe du monde et aux Championnats du monde senior ou parmi les 8 premiers aux Championnats du monde U23. La préparation en vue des Olympiques de 2014 et 2018 demeure un objectif à plus long terme.
- 3) Taille de l'équipe. Pour déterminer la taille de cette équipe, on tiendra compte de l'évaluation du potentiel des athlètes d'obtenir une médaille aux Olympiques de 2014 et 2018. La taille maximale de l'équipe sera fixée en avril 2012 sur recommandation du directeur de la haute performance et de l'entraîneur-chef de l'ÉNS au comité de haute performance.
- 4) Sélection. La sélection de cette équipe sera faite dans l'ordre de priorité suivant :

- a) Les membres actuels de l'Équipe senior de la Coupe du Monde 2011-2012 qui sont rétrogradés de l'Équipe de la Coupe du monde 2012-2013 et qui sont recommandés au comité de sélection par l'entraîneur-chef de l'ÉNS, pourraient être sélectionnés aux conditions suivantes : avoir satisfait aux objectifs et aux balises de performance établies, en tenant compte du classement final de l'ÉNS 2011-2012 (points des épreuves de niveau 1) pour le sprint et la distance.
- b) Les athlètes qui se classent parmi les 20 premiers en distance ou les 20 premiers à la Coupe du monde 2011-2012.
- c) L'entraîneur-chef de l'ÉNS pourrait recommander au comité de haute performance un homme et une dame, sur une base discrétionnaire ou pour une raison de force majeure. Cette recommandation sera étudiée en tenant compte des buts de cette sélection, au paragraphe 17.1.
- d) Un athlète qui se classe parmi les 12 premiers en distance ou les 12 premiers au sprint individuel aux Championnats du monde U23 2012 peut être sélectionné après évaluation et sur recommandation conjointe des entraîneurs des centres nationaux de développement et du directeur de la haute performance au comité de haute performance. L'évaluation et la recommandation tiendront compte de la valeur relative de l'écart de temps avec le vainqueur, du nombre de points FIS et des critères d'admissibilité à la Coupe du Monde dans le cadre des Championnats du monde U23. Ces critères pourront être révisés en fonction des buts du paragraphe 17.1.
- e) Les athlètes qui terminent leur stage junior et qui se classent parmi les 20 premiers dans une épreuve de distance ou parmi les 12 premiers dans une épreuve individuelle de sprint aux Championnats du monde 2012 peuvent être sélectionnés après que les entraîneurs des centres nationaux de développement et le directeur de la haute performance auront fait une évaluation et une recommandation au comité de haute performance. L'évaluation et la recommandation tiendront compte de la valeur relative de l'écart de temps entre l'athlète et le vainqueur et des points FIS. Ces éléments seront évalués en tenant compte des buts et objectifs des paragraphes 17.1 et 17.2.
- f) D'autres athlètes peuvent être choisis de façon discrétionnaire, sur recommandation conjointe de l'entraîneur de l'ÉNS, des entraîneurs des centres nationaux de développement, de l'entraîneur de l'ÉNS et du directeur de la haute performance au comité de haute performance. La décision tiendra aussi compte de la répartition entre les skieurs de sprint et de distance. Cette recommandation sera étudiée en tenant compte des buts et objectifs des paragraphes 17.1 et 17.2.

18. ÉQUIPE JUNIOR

- 1) Buts. Récompenser les athlètes suivants, leur offrir un surplus d'aide financière et de soutien technique :
 - a) les athlètes qui possèdent une base solide au stade S'initier à la compétition, afin de maximiser leur développement au cours de la progression vers le stade S'entraîner à la compétition ;
 - b) ou les athlètes qui un niveau de performance comparable à ceux du stade S'entraîner à la compétition ou S'entraîner à gagner.
- 2) Objectifs. L'objectif à court terme de ce programme est de constituer la base de l'équipe canadienne junior qui participera aux Championnats du monde juniors 2013, en visant à se classer parmi les 20 premiers en distance et les 12 premiers en sprint. L'objectif à long terme est la participation aux Olympiques de 2018.
- 3) Sélection de l'ÉNS junior – classement unique pour la distance et le sprint. Le classement final l'ÉNS junior sera établi d'après les épreuves de niveau 1 (voir 2.1d). Il y aura un classement distinct pour les hommes et les dames. Il s'agit d'un classement unique établi en utilisant la moyenne de points de la LPC pour les 4 meilleures épreuves de distance et les 2 meilleures épreuves de sprint. La moyenne des points de distance équivaut à 65% du total et la moyenne des points de sprint équivaut à 35% du total des points de ce classement.
- 4) Taille et composition de l'équipe. La taille de l'équipe sera déterminée en avril 2012 sur recommandation du directeur de la haute performance au comité de haute performance. Les athlètes sélectionnés devront avoir atteint le niveau de performance décrit aux paragraphes 18.1 et 18.2 de cette sélection. L'équipe sera composée à 50 % d'hommes et de dames, à condition qu'il y ait un nombre suffisant d'athlètes de chaque sexe qui ont le potentiel de satisfaire aux objectifs de la sélection (18.2).
- 5) Admissibilité. Les balises de performance internationale serviront d'indication pour évaluer le potentiel des athlètes à satisfaire aux objectifs de l'équipe junior consistant à se classer parmi les 20 premiers aux Championnats du monde junior; ces résultats sont représentatifs des objectifs de haute performance à long terme de SFC. Dans le cas des juniors qui poursuivent leur stage junior, la balise minimale de performance correspondante exprimée en points de la LPC (meilleur résultat au cours des 365 derniers jours) est la suivante :
 - a) Distance : 86 points LPC
 - b) Sprint : 87 points LPC
- 6) Sélection. Les membres de l'équipe seront sélectionnés d'après l'ordre de priorité suivant :
 - a) Seront sélectionnés les juniors, qui poursuivent leur stage junior, et qui se classent parmi les 30 premiers en distance aux Championnats du monde juniors de 2012.

- b) Seront sélectionnés les juniors, qui poursuivent leur stage junior, et qui se classent parmi les 20 premiers en sprint aux Championnats du monde juniors de 2012.
- c) Le comité de haute performance pourra sélectionner un maximum de deux athlètes sur une base discrétionnaire d'après les recommandations du directeur de la haute performance et de son adjoint. Cette décision sera prise en tenant compte que l'information disponible soit conforme aux buts et objectifs de l'équipe.
- d) Les athlètes seront classés à l'aide des classements identifiés ci-dessus (18.3).

19. CENTRES NATIONAUX DE DÉVELOPPEMENT

- 1) But. Offrir une structure et des services de haute performance afin de créer un environnement adéquat permettant aux athlètes sélectionnés du stade S'initier à la compétition et des stades supérieurs de se préparer ou de se développer de façon optimale.
- 2) Objectifs. L'orientation à court terme des centres est la suivante : aider les athlètes à progresser normalement selon les balises de la courbe de performance internationale s'appliquant à leur âge (voir précisions à l'annexe 3); aider les athlètes à se qualifier dans leur groupe d'âge aux Championnats du monde. L'orientation à long terme consiste à développer des skieurs qui obtiendront du succès au niveau de la Coupe du monde.
- 3) Listes de sélection. Les athlètes sont classés d'après l'écart entre leurs points sur les listes de sélection de l'ÉNS pour le sprint ou la distance et les balises de performances ci-dessous exprimées en points de la LPC.

Groupes d'âge	Dames		Hommes	
	Sprint	Distance	Sprint	Distance
Né en 1989 et après	94	94	96	96
Né en 1988 et avant	97	97	98	98

Les listes de sélection des centres de développement seront le principal critère de référence pour la sélection des athlètes dans les centres.

- 4) Taille et composition de l'équipe, critères de sélection. Le nombre d'athlètes sélectionnés dans un centre d'entraînement sera déterminé par chaque centre, conjointement avec le comité de haute performance et selon le mandat du centre, ses moyens et ressources et les besoins des athlètes. Toutes les nominations doivent respecter le mandat et les quotas du centre (voir politique de SFC sur les centres nationaux d'entraînement pour de plus amples renseignements : <http://www.cccski.com/getmedia/6ba68c57-b36b-4004-8e3f-1628011338b2/216TrainingCentrePolicy-Fr.pdf.aspx>)

- 5) Sélection. La sélection des athlètes doit viser un équilibre entre la satisfaction des préférences personnelles des athlètes et le maintien d'une structure viable et efficace qui remplit son rôle. Sur ce plan, les seuls éléments pris en considération seront le statut particulier du centre d'entraînement Pierre-Harvey et le concept de centralisation régionale (c.-à-d. permettre aux athlètes de demeurer à proximité de leur lieu de résidence lorsqu'ils le désirent). En conséquence, la nomination des athlètes dans les centres d'entraînement sera faite selon l'ordre de priorité suivant.
- a. À moins de circonstances atténuantes, les membres de l'équipe de la Coupe du monde senior seront nommés au Centre national d'entraînement de Canmore.
 - b. Sauf en cas de circonstances atténuantes, les membres de l'équipe de développement senior seront nommés au Centre national ou dans un centre de développement ayant une orientation «A» (pour de plus amples renseignements, voir la politique de SFC sur les centres d'entraînement <http://www.cccski.com/getmedia/6ba68c57-b36b-4004-8e3f-1628011338b2/216TrainingCentrePolicy-Fr.pdf.aspx> , en fonction du budget de l'équipe de développement et de la préférence des athlètes.
 - c. Lorsque tous les membres de l'équipe nationale senior ont été nommés, les places restantes des centres sont attribuées à l'aide des classements pour la sélection dans les centres et des principes suivants.
 - i. La majorité des athlètes résidant dans un centre (un minimum de 50 %) doit provenir des divisions formant la région où est installé ce centre (conformément à la politique des centres d'entraînement) à condition qu'un nombre suffisant d'athlètes de la région aient choisi ce centre national de développement.
 - ii. Chaque centre doit sélectionner un minimum de trois athlètes féminines, à condition qu'un nombre suffisant de candidates répondent aux conditions d'orientation du centre, dans le but d'offrir un esprit d'équipe stimulant et productif aux athlètes féminines.
 - iii. D'autres athlètes peuvent être sélectionnés de façon discrétionnaire, sur recommandation des entraîneurs des centres d'entraînement au comité de sélection. Tous les athlètes sélectionnés de façon discrétionnaire doivent satisfaire aux balises de performance internationale pour leur groupe d'âge à leur stade de développement (voir annexe 3) ou avoir obtenu une médaille aux Championnats canadiens dans la catégorie junior garçons ou filles ou une catégorie plus vieille. Ces recommandations seront étudiées en prenant en considération les objectifs de cette sélection.
 - iv. Il est laissé à la discrétion de chaque centre d'offrir aux membres de l'ÉNS junior un programme de soutien, partiel ou complet, en prenant en considération les éléments suivants : les besoins de l'athlète; la capacité du centre pour offrir ce type de soutien : ressources et taille de l'équipe; le lieu de résidence de l'athlète. Lorsqu'un centre offre ce

type de soutien, il doit le faire en collaboration avec l'entraîneur du club.

- 6) Lettre d'intérêt. Les membres de l'ÉNS qui ne sont pas seniors et qui croient répondre aux principes de sélection énumérés ci-dessus et qui souhaitent se joindre à un centre d'entraînement doivent faire parvenir une lettre d'intérêt au directeur de la haute performance (tholland@cccski.com) avant le 1^{er} avril 2012 pour que leur candidature soit prise en compte. Dans cette lettre, l'athlète doit indiquer son ordre de préférence pour les centres d'entraînement.

5^e PARTIE
CRITÈRES DE SÉLECTION
ÉQUIPE NATIONALE 2012-2013 : SKIEURS PARANORDIQUES

20. ÉQUIPE DE LA COUPE DU MONDE 2013

- 1) Buts. Offrir une préparation optimale aux athlètes qui ont démontré le potentiel d'obtenir une médaille d'or aux épreuves de la Coupe du Monde du Comité international paralympique (CIP), des Championnats du monde et des Jeux paralympiques.
- 2) Objectif. Préparation en vue des épreuves de la Coupe du Monde et des Championnats du monde de 2012-2013.
- 3) Sélection
 - a. La capacité des athlètes à satisfaire au but (16.1) de la sélection sera évaluée en appliquant le critère d'admissibilité à au moins un résultat de leur catégorie à la Coupe du monde ou aux Championnats du monde, au cours de la saison 2011-2012 : le critère d'admissibilité équivaut à 95% du temps du gagnant de la catégorie. Cette évaluation tiendra compte du nombre de participants à ces épreuves et d'un classement minimal parmi la première moitié des concurrents.
 - b. L'entraîneur de l'ÉNP pourra recommander d'inclure d'autres athlètes à cette sélection en tenant compte des résultats antérieurs, et d'un potentiel évident de permettre au Canada d'obtenir des médailles d'or à la Coupe du Monde et aux Championnats du monde de 2012-2013. Cette évaluation tiendra compte des médailles obtenues au niveau international ou des balises de performance internationale démontrant une progression vers l'obtention de médailles.

21. ÉQUIPE DE DÉVELOPPEMENT

- 1) Buts. Offrir une préparation optimale aux athlètes qui ont démontré un potentiel de développement pour obtenir une médaille aux Jeux paralympiques de 2014 ou de 2018.
- 2) Objectifs. L'objectif de cette équipe en 2012-2013 sera de qualifier ses membres pour la Coupe du Monde et les Championnats du monde 2013 ; l'objectif secondaire sera de progresser en vue de se qualifier pour les Jeux paralympiques de 2014 ou 2018.
- 3) Sélection

- b) Peuvent se qualifier avec l'équipe de développement paranordique les athlètes qui réalisent un temps final de 90% ou plus du meilleur temps de leur catégorie dans une épreuve de la Coupe du Monde du CPI ou des Championnats du monde au cours de la saison 2011-2012; la qualification tiendra compte des buts et objectifs (21.1 et 21.2) de cette qualification et des recommandations de l'entraîneur de l'ÉNP au comité de haute performance.
- c) L'entraîneur-chef de l'ÉNP peut recommander sur une base discrétionnaire un maximum de 2 athlètes en tenant compte des objectifs spécifiques de développement de l'équipe ou d'un cas de force majeure.

Annexe 1

Document 2.1.3
novembre 2002

Adoption :

Révision : septembre
2007

POLITIQUE ET PROCÉDURES POUR LA SÉLECTION ET LA NOMINATION DES MEMBRES DE L'ÉQUIPE NATIONALE, ET L'ANNONCE DES CANDIDATS RETENUS

1.0 Objet du document

- 1) Décrire la politique de sélection des équipes qui forment l'Équipe nationale de ski (ÉNS) et l'Équipe paranordique (ÉNP).
- 2) Expliquer la procédure d'élaboration des critères, la procédure suivie pour la sélection et pour l'annonce de ces sélections conformément à ces principes.

2.0 Compétence

Le conseil d'administration de SFC a délégué au comité de haute performance (CHP) la compétence d'élaborer les politiques et procédures concernant la sélection des membres des diverses composantes de l'Équipe nationale et de l'Équipe paranordique. Les politiques et procédures opérationnelles élaborées sous la responsabilité du CHP doivent être conformes aux politiques élaborées par le conseil. Sous l'autorité du directeur général, le directeur de la haute performance a pour tâche d'élaborer et mettre en œuvre les politiques et procédures de sélection.

Composition du comité de haute performance :

- a. Le directeur de la haute performance de SFC : le président du comité ;
- b. Les représentants de division (4), pour un mandat de 2 ans chacun, répartis comme suit :
 - i. 1 représentant pour la Colombie-Britannique et le Yukon;
 - ii. 1 représentant pour l'Alberta, la Saskatchewan et les Territoires-du-Nord-Ouest;
 - iii. 1 représentant pour l'Ontario et le Manitoba;
 - iv. 1 représentant pour le Québec, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse, l'Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve.

- c. 3 représentants des athlètes : le représentant des athlètes qui siège au conseil d'administration et deux autres candidats désignés par les athlètes, dont un parmi les membres de l'ÉNS et un parmi les membres de l'ÉNH.
- d. L'entraîneur-chef de l'ÉNS et de l'ÉNH.
- e. Le coordonnateur du programme paranordique.
- f. Le directeur du développement des athlètes et des entraîneurs.
- g. Le directeur du marketing et de la gestion des événements de SFC.
- h. Le président de SFC ou un administrateur désigné, autre que le représentant des athlètes ; cette personne a pour rôle d'apporter au CHP une vision stratégique sur les questions à l'étude.
- i. Le directeur général.

3.0 Politique

- 1) La politique de sélection de SFC est fondée sur les principes suivants :
 - a. Les athlètes et les équipes qui représentent le Canada en ski de fond doivent être crédibles et compétitifs : aux épreuves de la Coupe du Monde, cela signifie obtenir des points de la Coupe du Monde sur une base régulière ; pour les autres équipes, cette exigence est définie, dans les principes opérationnels du programme par la probabilité raisonnable de se classer dans la première moitié des concurrents.
 - b. Notre plan stratégique indique que nous devons élaborer et soutenir à moyen et long terme un programme de haute performance fonctionnel.
 - c. Les athlètes et les entraîneurs doivent recevoir dans les délais requis toute l'information pertinente, complète et exacte.
 - d. Toute la procédure doit se dérouler sans parti-pris, dans le plus grand respect des principes d'ouverture et de transparence.

- 2) Les critères de sélection ont pour objet de décrire les exigences, les standards et les procédures qui serviront au processus de sélection. De façon générale, la sélection des athlètes et le soutien qui leur sera accordé est déterminé par un ensemble de critères :
 - a. Objectifs mesurables : résultats obtenus dans des épreuves désignées, comparés aux normes internationales exprimées sous forme de points sur la Liste des points canadiens (LPC) ou la Liste de la Fédération internationale du ski (FIS).

- b. Évaluations subjectives : évaluation du niveau d'engagement d'un athlète, de ses capacités techniques, de son potentiel à satisfaire aux objectifs d'un voyage, d'obtenir de bonnes performances et de participer à la vie d'équipe.
- c. Critères obligatoires du COC et du CPC : pour les épreuves olympiques et paralympiques.

4.0 Élaboration des critères de sélection

- 1) Buts. Les critères servent à définir les exigences d'admissibilité et les normes qui s'appliquent à un processus de sélection donné et ils décrivent comment elles seront appliquées. Tout skieur canadien s'inscrivant à une épreuve internationale sanctionnée par la Fédération internationale de ski (FIS) (les Jeux olympiques et paralympiques d'hiver, les épreuves de la Coupe du Monde, les Championnats du monde, les Jeux mondiaux universitaires et les épreuves de la Coupe continentale européenne) doit être sélectionné par SFC et son inscription doit être sanctionnée par SFC.
- 2) Autres facteurs. D'autres facteurs sont aussi considérés dans le processus de sélection :
 - a. Le plan stratégique de SFC ;
 - b. Le plan d'action de l'ÉNS et particulièrement la philosophie et les principes opérationnels du programme.
 - c. Les ressources budgétaires de l'ÉNS peuvent aussi être un facteur limitatif ; la sélection des participants aux voyages et des membres des équipes est sujette à la disponibilité des ressources financières. Le directeur de la haute performance, de concert avec les CHP se réservent le droit de modifier les voyages ou les tournées pour des considérations financières. Dans ce cas, un avis de modification sera publié sur le site Internet de SFC.
- 3) Élaboration et approbation des critères. Le directeur de la haute performance, en collaboration avec les entraîneurs-chefs de l'ÉNS et de l'ÉNH élaboreront une première version des critères servant à la sélection de l'ÉNS et de l'ÉNH, à la sélection des équipes participant aux principaux événements (ex. : Championnats du monde), et à la sélection des participants aux voyages subventionnés de l'ÉNS et de l'ÉNH. Ce projet initial sera révisé par tous les membres du CHP, représentants des athlètes compris. Sous la direction du directeur de la haute performance, le comité acceptera ou rejettera les recommandations de modifications au projet en fonction de leur pertinence. Lorsque toutes les propositions des membres du CHP auront été évaluées, un projet final sera distribué aux membres du comité pour approbation de la forme. Le directeur de la haute performance déterminera le moment où un consensus a été obtenu. Normalement, les critères de sélection doivent être définis annuellement, à la fin d'août, pour l'hiver à venir. Dans le cas où une décision est prise à court terme de mettre sur pied une équipe ou un voyage, le directeur de la haute performance mettra en

place une procédure raccourcie, dans le but de publier les critères de sélection le plus rapidement possible.

- 4) Publication des critères. Immédiatement après leur approbation, les critères seront publiés sur le site Internet de SFC à la page « dernières nouvelles », et ils seront publiés en permanence à la page de l'Équipe nationale de ski (sous *critères de sélection*). Les critères de sélection seront également publiés sur le babilard de la page d'accueil pendant deux mois. De plus, les critères de sélection seront transmis par courriel aux centres d'entraînement, aux bureaux de division et ils seront diffusés plus largement dans la mise à jour électronique de SFC.

5.0 Procédures de sélection

- 1) Buts. Le déroulement des procédures de sélection doit se faire efficacement et conformément à la politique de sélection et aux critères approuvés, dans les délais requis. La sélection des équipes de l'ÉNS et de l'ÉNH et celle des participants aux voyages est une question importante et délicate. Les athlètes consacrent leur temps et leurs énergies en vue de la sélection ; une grande partie du budget de SFC est consacrée à soutenir les équipes et les voyages ; finalement, le succès de l'ÉNS est tributaire de décisions qui doivent être prises le plus adéquatement possible. De plus, les décisions sont souvent prises sous pression dans des délais très courts, parce que les équipes doivent partir pour les épreuves internationales immédiatement après les principales épreuves de qualification. Compte tenu de ce qui précède, les décisions concernant les sélections doivent être prises par des experts qui connaissent très bien, d'une part, le programme de haute performance de SFC et, d'autre part, les critères de sélection. C'est pourquoi, sauf dans des circonstances exceptionnelles, les comités de sélection seront généralement constitués des membres du CHP. La sélection des équipes et des participants aux voyages sera faite d'après les recommandations des entraîneurs de l'Équipe nationale aux entités qui seront investies de la compétence sur cette question, c'est-à-dire un comité de sélection spécifique pour un voyage et le CHP pour les équipes. Ces recommandations seront faites d'après les critères publiés. D'autres éléments comme l'âge, l'état de santé, les résultats antérieurs et les cas de force majeure peuvent aussi être pris en considération.

- 2) La sélection annuelle des équipes de l'ÉNS. Tous les membres du CHP participent à cette sélection, lors de la réunion d'avril du CHP. La sélection des membres d'une équipe faisant partie du programme est présentée par l'entraîneur responsable de cette équipe. Cet entraîneur récapitule les critères approuvés ; il présente les résultats objectifs atteints par les athlètes aux épreuves de qualification désignées ; le cas échéant, il explique tout cas de force majeure ; il ajoute au besoin des explications personnelles lorsque pour éclairer la démarche ; il recommande une sélection. Au cours de la discussion qui suit, on doit veiller à ce que l'information transmise soit complète et bien comprise par chaque membre du comité ; on détermine par consensus si on accepte ou on modifie les recommandations de l'entraîneur. Le directeur de la haute performance prendra la décision finale, d'après le consensus atteint par le CHP. On sélectionnera également des remplaçants, classés dans une liste de priorité, dans l'éventualité où

certain athlètes sélectionnés refusent leur nomination ou sont victimes de blessure ou de maladie. Un athlète ne pourra être sélectionné comme remplaçant que s'il rencontre les standards établis dans les critères.

- 3) Sélection pour les événements, les équipes et les voyages. Un comité de sélection sera créé pour chaque équipe participant à un événement (ex. : les Championnats du monde) et pour chaque voyage de l'ÉNS et de l'ENH. Sauf dans des circonstances exceptionnelles, les membres du comité seront choisis parmi les membres du CHP. La composition et le fonctionnement des comités de sélection doivent se faire d'après les directives suivantes :
- a. Le directeur de la haute performance est responsable de choisir les membres de chaque comité de sélection.
 - b. Le directeur de la haute performance préside chaque comité de sélection. En l'absence du directeur de la haute performance, c'est le directeur général qui remplira cette fonction.
 - c. Chaque comité de sélection doit comprendre au moins les quatre membres suivants du CHP : le directeur de la haute performance et trois membres du CHP. Les deux représentants des athlètes et les membres d'office du CHP ne sont pas admissibles à siéger aux comités de sélection. Si possible, les représentants régionaux devraient faire partie de ces comités. Les entraîneurs de l'ÉNS dont les athlètes sont candidats à la sélection ne peuvent siéger à ce comité pour des raisons de conflit d'intérêt mais peuvent être présents pour apporter un complément d'information au comité.
 - d. Les autres membres du CHP qui ont des liens avec des athlètes candidats à la sélection, soit des entraîneurs ou des membres de la famille, ne peuvent siéger à ce comité pour des raisons de conflit d'intérêt
 - e. Lorsqu'il n'y a pas suffisamment de membres du CHP disponibles ou admissibles à siéger au comité de sélection, le directeur de la haute performance choisira un ou plusieurs remplaçants adéquats. Le choix des remplaçants sera fondé sur leur connaissance des critères de sélection et de la philosophie et des principes opérationnels de l'ÉNS, ainsi que sur la représentativité des régions.
 - f. La composition de chaque comité de sélection sera publiée sur le site Internet de SFC.
 - g. Selon la procédure, l'entraîneur-chef fera une présentation au comité de sélection sur l'équipe ou le voyage, tel que décrit au paragraphe 11 ci-dessus. La sélection finale sera faite par le directeur de la haute performance, en fonction du consensus atteint. Il y aura également une liste de remplaçants si nécessaire.
 - h. La discrétion sera de mise concernant le programme paranordique jusqu'à ce qu'il existe un système équivalent à la LPC pour les athlètes paranordiques. La discrétion sera également de mise en ce qui concerne la sélection des

athlètes en développement du programme paranordique, pour tenir compte de la nature actuelle du recrutement au sein du programme paranordique et des objectifs des objectifs du DLTAH de permettre à chaque athlète de déterminer le sport qui lui convient le mieux.

6.0 Procédures de nomination et annonce des candidatures

- 1) La nomination des athlètes aux équipes et aux voyages sera d'abord communiquée aux athlètes et aux entraîneurs.
- 2) Lorsqu'un athlète a raté la sélection de peu ou lorsqu'une, pour des raisons évidentes, une condition particulière s'applique, les résultats de la sélection seront aussi transmis à ces athlètes et à leurs entraîneurs avant que l'annonce n'en soit faite publiquement.
- 3) Si un athlète refuse la nomination, un autre athlète pourrait être choisi comme remplaçant à partir de la liste de sélection applicable, et l'athlète et son entraîneur seront avertis dans les délais requis.
- 4) Lorsque tous les candidats ont accepté leur nomination et que les équipes sont complètes, les sélections d'équipe sont publiées sur le site Internet de SFC et les bureaux de division sont informés.
- 5) Le président du comité de sélection publiera sur le site Internet un résumé du processus de sélection, moins de 48 heures suivant l'annonce officielle des sélections.

7.0 Appels

- 1) Les décisions concernant la sélection peuvent être soumises au processus d'appel en vertu de *la politique de SFC sur la résolution des différends et la procédure d'appel interne*. Lorsque le manque de temps est un facteur critique (départ imminent pour un voyage), c'est la procédure simplifiée de résolution des différends qui sera appliquée.

8.0 Procédures d'inscription

Toute skieur canadien s'inscrivant à une épreuve internationale sanctionnée par la Fédération internationale de ski (FIS) (les Jeux olympiques d'hiver, les épreuves de la Coupe du Monde, les Championnats du monde, les Jeux mondiaux universitaires et les épreuves de la Coupe continentale européenne) et sanctionnée par le comité paralympique international (CPI) (les Jeux paralympiques d'hiver, la Coupe du Monde paranordique, les Championnats du monde paranordique) doit se soumettre à la sélection ou l'approbation du directeur de la haute performance de SFC conformément aux dispositions du paragraphe 4.3 des présents critères. Note : cette disposition ne s'applique pas aux épreuves de la Coupe continentale NorAm (ou du Championnat de la coupe régionale FIS) qui se tiennent aux États-Unis.

9.0 Responsabilités des athlètes et des entraîneurs

- 1) Les athlètes et les entraîneurs doivent se familiariser avec les procédures de sélection. Chacun est responsable de se familiariser avec les procédures qui les concernent et de veiller à bien les comprendre.
- 2) Sauf en cas de circonstances exceptionnelles comme la maladie ou une blessure, les athlètes sélectionnés dans une équipe ou pour participer à un voyage doivent :
 - a. Démontrer une progression constante pour conserver leur place au sein de l'équipe. La progression sera évaluée de la façon suivante : diminution des points au classement de la FIS ; amélioration du classement de la LPC ; obtention de points au classement de la Coupe du Monde ; amélioration du résultat des séances d'évaluation (test) ; rencontrer ou dépasser ses objectifs personnels ainsi que les références établies ; engagement personnel.
 - b. Accepter que, durant tous les voyages, l'entraîneur-chef du voyage a le dernier mot sur l'inscription aux épreuves, puisqu'il a la responsabilité de former une équipe compétitive plutôt que de garantir un départ à certains athlètes.
 - c. Participer à toutes les épreuves durant les voyages auxquels ils ont été sélectionnés, à la discrétion de l'entraîneur-chef du voyage.
 - d. Lorsqu'un athlète est sélectionné dans une équipe ou pour participer à un voyage, il doit maintenir un niveau de performance équivalent à celui du critère de sélection. Dans le cas contraire, sa sélection pourrait être réévaluée. En principe, un athlète devrait démontrer une possibilité raisonnable de se classer dans la première moitié des concurrents.

Annexe 2

Liste des épreuves nord-américaines de niveau 1 admissible à être désignées comme épreuves de sélection Saison 2011 – 2012

Date	Événement	Lieu	Format
23, 25 et 26 novembre	US Super Tour Ouverture	West Yellowstone, Montana	Sélections sprint x 2 C et L 10 et 15 km L, 5 et 10 km C
3 et 4 décembre	Super Tour 2	Bozeman, Montana ou Sun Valley, Idaho	Sprint L, 10 et 15 km C
10 et 11 décembre Samedi et dimanche	NorAm Haywood sprint Teck	Vernon SLN	10 et 15 km C Intervalle Sprint C
17 et 18 décembre	NorAm Haywood sprint Teck	Rossland BlackJack	Sprint 1,2 et 1,4 km, L 10 et 15 km L, groupé
12, 14 et 15 janvier Jeudi, samedi et dimanche	NorAm Haywood, sprint Teck sélections pour Cham- pionnats du monde jr et U23	Callaghan Valley	15 et 30 km 10 et 20 km Skiathlon Sprint L (finales junior et senior), 10 et 15 km C
20, 21 et 22 janvier	NorAm Haywood, Mini Tour FIS Championnats cana- diens Ouest	Canmore, AB	
3, 4 et 5 février	NorAm Haywood, Championnats cana- diens Est, Coupe On- tario et Coupe Qué- bec Mini Tour FIS	Nakkertok	Sprint 10 et 15 km Distance groupé
11 et 12 février	Championnats cana- diens Haywood NorAm Coupe Québec 3	Orford	
17, 19, 20, 22, 23 et 24 mars	Championnats cana- diens Haywood 2012	Mont Ste-Anne, QC	Sprint équipe C – Plaines 5 et 10 km C 10 et 15 km Sprint X 2 L, 30 et 50 km
24 et 25 mars 27 au 30 mars	Super Tour Finales	Craftsbury, Vermont	2,5 et 3,5 km L, 30 km C groupé, off day, sprint C, 6 km L Hill mon- tée, 30 et 50 km groupé

* À l'exclusion des épreuves de l'US Super Tour, les autres épreuves font partie des Championnats régionaux NorAm FIS.

Annexe 3

BALISES DE PERFORMANCE INTERNATIONALE

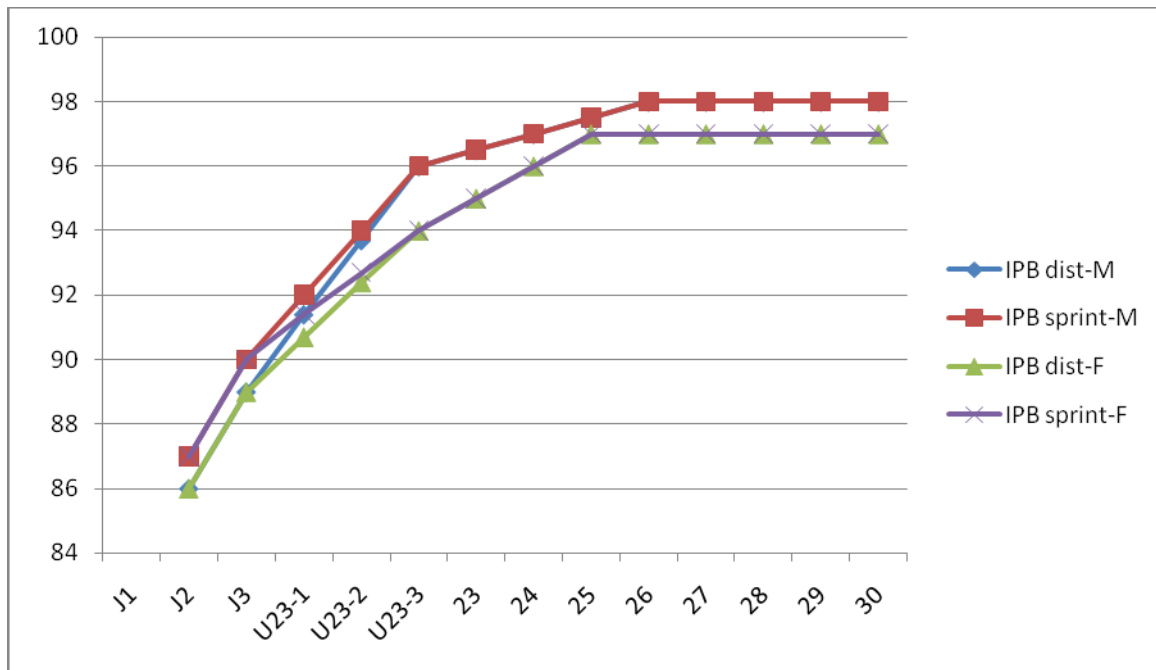
Les balises de performance internationale représentent des niveaux définis de performance, exprimés en points de la LPC. Ces niveaux sont propres à chaque stade de développement (relatif à un groupe d'âge) pour chaque saxe et chaque type d'épreuve (sprint ou distance).

Le niveau de performance illustré par les balises est un niveau minimal de performance devant être atteint une fois au cours d'une saison, et qui constitue une indication générale que l'athlète est en bonne voie d'atteindre les objectifs de haute performance à long terme de SFC.

Stade du DLTA et catégorie de compétition	Dames		Hommes	
	Sprint	Distance	Sprint	Distance
S'initier à la compétition (junior) : moyenne des points de la LPC équivalant à une 20 ^e place individuelle aux Champ. du monde jr	90.0	89.0	90.0	89.0
S'entraîner à la compétition (U23) : moyenne des points de la LPC équivalant à une 30 ^e place en Coupe du monde	94.0	94.0	96.0	96.0
S'entraîner à gagner (senior) : moyenne des points de la LPC équivalant à une 12 ^e place en Coupe du monde	97.0	97.0	98.0	98.0

N. B. : ces balises ne représentent pas les niveaux minimaux de performance attendus de l'ensemble des athlètes d'un stade de développement particulier mais ils sont une indication générale que l'athlète est en bonne voie d'atteindre les objectifs de haute performance à long terme de SFC, soit l'excellence internationale.

Les balises qui s'appliquent **à la fin de chaque stade** peuvent être reportées sur une courbe des balises de performance internationale reliant tous les groupes d'âge, en assumant une progression constante entre les balises.



P. - S. : on présume que la progression du niveau J1 au niveau J2 sera de 3%, une valeur qui semble proportionnelle à la progression attendue au cours des années U23, mais les prévisions de progressions chez les plus jeunes juniors ne sont pas aussi sûres que celles des seniors. Cette courbe suggère de façon subjective que les balises du stade S'entraîner à gagner devraient être atteintes vers l'âge de 26 ans pour les hommes et 25 ans pour les dames, en s'appuyant sur des espoirs réalistes de progression après 23 ans. Les balises sont atteintes si le niveau de performance est atteint une fois au cours de la saison. C'est pourquoi, même si la moyenne de points d'un skieur (par exemple, les points de la LPC) se situe sous les valeurs de la courbe, cela ne signifie pas que ce skieur n'a pas obtenu les résultats individuels correspondant aux balises.